



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
20 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 octobre 2011, à 15 heures

*Président* : M. Zdorov (Vice-Président) ..... (Biélorus)

## Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique(*suite*)

- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies  
(*suite*)

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Point 25 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (*suite*)

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh), M. Zdorov (Belarus), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/66/L.5 et L.7)**

*Projet de résolution intitulé « Système financier international et développement » (A/C.2/66/L.5)*

1. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.5 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

*Projet de résolution intitulé « Spéculation excessive sur les marchés financiers internationaux et volatilité extrême des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés connexes » (A/C.2/66/L.7)*

2. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.7 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/C.2/66/L.9)**

*Projet de résolution intitulé « Soutenabilité de la dette extérieure et développement » (A/C.2/66/L.9)*

3. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.9 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (suite) (A/C.2/66/L.11)**

*Projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/66/L.11)*

4. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.11 au nom des États Membres de

l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/66/L.13)**

*Projet de résolution intitulé « Culture et développement » (A/C.2/66/L.13)*

5. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.13 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)**

**a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite) (A/C.2/66/L.8)**

*Projet de résolution intitulé « Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés » (A/C.2/66/L.8)*

6. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.8 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite) (A/C.2/66/L.14)**

*Projet de résolution intitulé « Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit » (A/C.2/66/L.14)*

7. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.14 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)**

**a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite) (A/C.2/66/L.15)**

*Projet de résolution intitulé « Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) » (A/C.2/66/L.15)*

8. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.15 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**b) Participation des femmes au développement (suite) (A/C.2/66/L.12)**

*Projet de résolution intitulé « Participation des femmes au développement » (A/C.2/66/L.12)*

9. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.12 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**c) Mise en valeur des ressources humaines (suite) (A/C.2/66/L.10)**

*Projet de résolution intitulé « Mise en valeur des ressources humaines » (A/C.2/66/L.10)*

10. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.10 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)**

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite) (A/C.2/66/L.6)**

*Projet de résolution intitulé « Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (A/C.2/66/L.6)*

11. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.6 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**b) Coopération Sud-Sud pour le développement (suite) (A/C.2/66/L.2, L.3 et L.4)**

*Projet de résolution intitulé « Coopération Sud-Sud » (A/C.2/66/L.2)*

12. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.2 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

*Projet de résolution intitulé « Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud » (A/C.2/66/L.3)*

13. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.3 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

*Projet de résolution intitulé « Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud » (A/C.2/66/L.4)*

14. **M. Suárez Salvia** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.2/66/L.4 au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

**Point 25 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (suite) (A/66/76-E/2011/102 et A/66/277)**

15. **M. Talbot** (Guyane), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que la région a été fortement touchée par l'augmentation des prix alimentaires et leur instabilité accrue. Reconnaissant qu'une transformation radicale du secteur de l'agriculture était nécessaire, la CARICOM a lancé l'initiative Jagdeo qui, tenant compte de l'importance stratégique de l'agriculture dans la région, fixe des priorités visant à stimuler la consommation intérieure et à parvenir à une production alimentaire rentable en vue d'atteindre des créneaux de marchés plus élevés. Sa politique régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle vise à garantir à tout instant aux consommateurs des aliments salubres et abordables.

16. **M. Talbot** exprime l'espoir que les nations et les organismes partenaires de la CARICOM continueront de fournir les ressources nécessaires à la construction d'infrastructures essentielles à l'agriculture, de mener des activités de recherche et de développement et d'accorder des crédits aux petits exploitants et qu'ils reconnaîtront les efforts faits par de nombreux protagonistes et groupes mondiaux, y compris le Groupe des Vingt (G-20), afin de donner à la sécurité alimentaire mondiale une assise plus solide. Il se félicite par ailleurs des progrès réalisés concernant la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

17. La stratégie de développement agricole de la région repose sur un renforcement de la capacité concurrentielle et sur l'établissement d'un système commercial multilatéral équitable concernant les produits agricoles; autrement dit, il faut mener à bien le Cycle de négociations de Doha pour le développement et éliminer les distorsions sur les marchés agricoles mondiaux. Compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et de l'insécurité alimentaire accrue, il est temps d'exploiter les synergies entre le développement agricole et le développement économique en intégrant l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les politiques de développement. Les pays en développement devant lutter à la fois pour assurer leur sécurité alimentaire et faire face au changement climatique, il importe que la communauté internationale renforce son soutien au développement de l'agriculture.

18. **M. Khan** (Indonésie), intervenant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), affirme que les prix des denrées alimentaires étant plus élevés que jamais et les conditions météorologiques exceptionnelles rendant les rendements de cultures moins prévisibles, un effort concerté est essentiel pour régler le problème mondial de la sécurité alimentaire. Depuis 2009, les politiques de sécurité alimentaire de l'Association sont axées sur son cadre de sécurité alimentaire intégré et sur son plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire. Il existe d'autres initiatives régionales connexes telles que la Réserve de riz d'urgence de l'ASEAN +3 et le système d'information sur la sécurité alimentaire de l'ASEAN, qui est un système d'alerte rapide fournissant des données sur la productivité des cultures de base. L'ASEAN est déterminée à renforcer les mécanismes du marché de manière à intégrer les petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeur mondiales et à établir un marché de l'alimentation efficace mettant l'agriculture en valeur dans les pays en développement. Elle appelle donc à conclure le plus rapidement possible le Cycle de négociations de Doha pour le développement.

19. Enfin, M. Khan affirme que l'ASEAN se félicite du rôle actif que joue la FAO dans la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'Association et est impatiente de renforcer sa collaboration avec cette organisation et avec d'autres organismes des Nations Unies dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

20. **M. Latriche** (Observateur de l'Union européenne) fait remarquer que la communauté internationale est responsable collectivement vis-à-vis de la population

souffrant de la faim et de la sous-alimentation. Il rappelle qu'en juin, le G-20 a pris des mesures concrètes pour répondre à l'instabilité des prix alimentaires, en lançant le système d'information sur les marchés agricoles et en acceptant d'éliminer les restrictions à l'exportation concernant les denrées achetées à des fins humanitaires.

21. Un développement agricole durable et une gestion rationnelle des sols pourraient améliorer la résilience des exploitants et des collectivités et atténuer les effets du changement climatique. L'Union européenne prie les États Membres d'encourager l'agriculture durable en appuyant la recherche et l'innovation agricoles fondés sur la demande. Sa propre politique de sécurité alimentaire internationale est axée sur l'amélioration de la résilience des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes, et sur l'aide aux groupes vulnérables.

22. L'Union européenne reconnaît que si d'importants investissements privés dans le secteur agricole des pays en développement doivent être faits, des politiques réfléchies et un cadre juridique approprié sont également nécessaires pour faire en sorte que ces investissements favorisent la croissance générale, la durabilité environnementale et la résilience des moyens de subsistance. Elle salue donc les directives volontaires sur la gouvernance responsable des biens fonciers et autres ressources naturelles de la FAO, ainsi que l'initiative de la Banque mondiale, de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) visant à établir un ensemble de principes favorisant l'agro-investissement responsable.

23. Enfin, rappelant que la Commission européenne a signé récemment un cadre stratégique de coopération avec la FAO, le FIDA et le Programme alimentaire mondial (PAM), M. Latriche déclare que l'Union européenne continuera d'œuvrer en faveur de la conclusion d'un accord global dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

24. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) déclare que tout le monde est d'accord sur le fait qu'une action collective est nécessaire à court, moyen et long terme afin de répondre à la crise alimentaire mondiale, tant au niveau national qu'international. À cet égard, il appuie les activités menées par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire établie par le Secrétaire général.

25. Étant donné que le seul moyen de régler le problème de la sécurité alimentaire est d'intensifier la production agricole, la Fédération de Russie prévoit de

développer et de moderniser son agriculture, ce qui lui permettrait de devenir l'un des principaux fournisseurs alimentaires mondiaux. Elle participe également plus activement aux efforts internationaux déployés pour répondre à la crise alimentaire mondiale en augmentant sa propre aide alimentaire et en contribuant au développement agricole dans les pays en développement. Pour la période 2009-2011, la Fédération de Russie contribuera à l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale à hauteur de 330 millions de dollars. En 2011, sa contribution annuelle au Programme alimentaire mondial sera de 20 millions de dollars, dont 5 millions iront au Tadjikistan, 5 millions au Kirghizistan, 5 millions à la République populaire démocratique de Corée, 2 millions à l'Autorité palestinienne et un million chacun à la Guinée, au Yémen et au Kenya. Dix millions de plus ont été mis de côté au titre de l'aide d'urgence. Des contributions humanitaires supplémentaires sont prévues pour la Corne de l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. En outre, dans le cadre d'un projet pilote concernant un réseau de cantines scolaires, 8 millions de dollars d'aide iront à l'Arménie sur une période de trois ans. Enfin, par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), la Fédération de Russie accordera 2 millions de dollars d'aide humanitaire à l'Afghanistan, 5 millions au Kirghizistan et 1 million à la Côte d'Ivoire.

26. Il importe de moderniser les activités des organismes internationaux compétents dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture de façon à réagir comme il convient aux fluctuations des prix des céréales au niveau mondial.

27. **M. Daoud** (Soudan) affirme que l'augmentation des prix alimentaires compromet les efforts déployés par les pays en développement pour parvenir à la sécurité alimentaire. La communauté internationale doit aider ces pays et faire en sorte que leurs produits et leurs services aient un meilleur accès aux marchés mondiaux.

28. Le Soudan a pour sa part adopté une stratégie agricole nationale consistant en une campagne de « mobilisation verte » qui devrait donner des résultats positifs, notamment dans les domaines du commerce et des transports. Sa demande d'admission à l'Organisation mondiale du commerce est restée vaine pour l'instant bien qu'il remplisse les conditions requises pour devenir membre.

29. Compte tenu de l'impact négatif du changement climatique sur le développement agricole, il faut appliquer le principe de Rio sur les responsabilités communes mais différenciées. Les États développés

doivent tenir leurs engagements vis-à-vis des États en développement pour ce qui est du renforcement des capacités et de l'appui financier et technique, en particulier dans le secteur agricole, en vue d'établir un régime commercial international fondé sur les partenariats, la justice et le développement durable.

30. **M<sup>me</sup> Masot Planas** (Cuba), après avoir exprimé sa solidarité avec les pays de la Corne de l'Afrique dans leur lutte contre la famine et la sécheresse dues au changement climatique, déclare que le Comité ne doit pas, pour ce qui est du développement agricole et des questions de sécurité alimentaire, refaire le travail de la FAO, ni s'y substituer. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, qui a été réformé, doit rester l'instance privilégiée pour l'examen de ces questions.

31. Dans son rapport intitulé « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 », la FAO indique que les prix des denrées alimentaires vont vraisemblablement rester élevés et instables et appelle à prendre des mesures vigoureuses pour éliminer l'insécurité alimentaire de la planète. Cependant, tant que les industries agricoles transnationales contrôleront les prix des denrées alimentaires, les technologies et les réseaux de distribution, cela ne sera pas possible. Il serait bon que les pays qui se sont engagés à verser 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD) tiennent leur promesse et affectent une partie de la somme allouée à l'aide à la production agricole dans les pays en développement. En outre, les schémas de production et de consommation du monde développé sont néfastes pour l'environnement et doivent être remplacés par des modes d'existence durables.

32. Cuba a déjà réalisé la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement et coopère avec d'autres pays en développement conformément aux principes de solidarité et d'assistance mutuelle.

33. Enfin, faisant observer que l'embargo long et cruel imposé par les États-Unis d'Amérique sur Cuba a été le principal obstacle à l'exercice par les Cubains de leur droit inaliénable à la nourriture, **M<sup>me</sup> Masot Planas** appelle à une action immédiate pour éliminer la faim dans le monde entier.

34. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) affirme que, selon les estimations de la Banque mondiale, l'augmentation des prix alimentaires a fait 50 millions de pauvres depuis juin 2010. Les États-Unis restent déterminés à affecter, comme ils l'ont promis en 2009, 3,5 milliards de dollars à la lutte contre la faim au cours des trois prochaines années et exhortent tous les partenaires à honorer eux aussi leurs engagements. Ce

sont eux qui ont fourni l'assistance la plus importante à la Corne de l'Afrique, où une réponse internationale massive est en cours malgré l'interposition d'Al-Chabab, et ils soutiennent également la sécurité alimentaire à long terme dans la région dans le cadre de l'initiative « Feed the future », qui fait de la croissance générale la base du développement durable. Ils travailleront en collaboration avec d'autres donateurs dans la région afin d'augmenter la production agricole globale.

35. Les États-Unis soutiennent fermement le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. En tant que partenaire du mouvement « Renforcer la nutrition », ils se réjouissent d'avoir participé récemment à la réunion de haut niveau sur la nutrition, qui a porté essentiellement sur les progrès réalisés durant la première année d'existence du mouvement.

36. Le PAM, le FIDA et la FAO devraient mettre l'accent sur les économies de coûts afin d'optimiser les ressources des donateurs, compte tenu de la crise économique. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, qui vient d'être réformé, pourrait devenir la principale instance intergouvernementale permettant aux intervenants de travailler ensemble à l'appui des mécanismes mis en place par les pays en vue d'éliminer la famine. Toutefois, pour y parvenir, le Comité doit servir de cadre à une réelle coopération entre la FAO, le FIDA, le PAM et les autres organismes des Nations Unies concernés. Les États-Unis attendent avec impatience de connaître l'issue des débats menés par le Comité à propos des directives volontaires sur la gouvernance responsable des biens fonciers.

37. Enfin, M. Sammis affirme que la communauté internationale ne peut pas se permettre de marginaliser les agricultrices. Les États-Unis ont récemment alloué 5 millions de dollars à un nouveau programme axé sur l'égalité des sexes mené dans le cadre de l'initiative « Feed the future », qui vise notamment à promouvoir l'intégration des femmes dans le développement de l'agriculture et les programmes de sécurité alimentaire.

38. **M. Hashim** (Arabie saoudite) déclare que, consciente que la communauté internationale doit coopérer face à la crise alimentaire, l'Arabie saoudite a alloué 500 millions de dollars au PAM et continue de fournir une aide au développement aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA). Elle élabore aussi des politiques commerciales et de consommation propres à assurer des approvisionnements alimentaires suffisants, promeut le développement durable dans le secteur de l'agriculture grâce à l'utilisation optimale des ressources naturelles, en

particulier de l'eau, et encourage le secteur privé à investir dans les pays ayant un fort potentiel agricole.

39. **M. Khalil** (Égypte) affirme que la communauté internationale doit agir sans délai étant donné que les prix des denrées alimentaires risquent de continuer à grimper et qu'il est possible que la crise alimentaire mondiale se poursuive en raison du changement climatique.

40. Les causes de la crise alimentaire étant nombreuses et complexes, une réponse internationale coordonnée est nécessaire. La communauté internationale doit multiplier les investissements dans le secteur de l'agriculture non seulement pour augmenter la production alimentaire, mais aussi pour que la croissance économique puisse financer l'adaptation aux effets du changement climatique et leur atténuation. Les pays en développement ont besoin d'une assistance technique et financière pour améliorer la productivité et la résilience de leur agriculture face aux crises. Des politiques stables et efficaces, des mécanismes de réglementation et des infrastructures commerciales opérationnelles encourageant les investissements dans le secteur agricole sont par conséquent essentiels.

41. **M. Diallo** (Sénégal) affirme que, puisque des milliards de personnes souffrent encore de faim et de dénutrition malgré des décennies d'efforts pour parvenir à la sécurité alimentaire, de nouvelles possibilités doivent être envisagées. En avril 2011, le Sénégal a organisé le deuxième Forum international Dakar agricole. Les recommandations formulées à cette occasion sont d'améliorer la production agricole dans les pays en développement grâce à des recherches appliquées et à un renforcement de la coopération internationale entre les institutions publiques et privées et de soutenir les entreprises agricoles grâce à des stratégies de formation ambitieuses et à un financement approprié. Dans cet esprit, M. Diallo invite la communauté internationale à accroître l'aide qu'elle apporte à l'agriculture, à encourager les investissements étrangers directs de la part du secteur privé et à envisager d'allouer une part importante des ressources additionnelles générées par les mécanismes de financement novateurs à l'agriculture et au développement rural.

42. L'adoption de politiques de réglementation et de mesures visant à améliorer la structure des sols, la qualité de l'eau et la disponibilité des ressources fait également partie des recommandations. Enfin, comme les mécanismes de gouvernance mondiaux en matière de sécurité alimentaire semblaient de plus en plus inappropriés, le Forum a recommandé d'établir une

institution mondiale de gouvernance en matière d'agriculture et d'alimentation.

43. La sécurité alimentaire est l'une des priorités nationales du Sénégal en matière de développement. Sa stratégie, axée sur la modernisation de l'agriculture, la gestion durable des terres et la promotion des activités agricoles individuelles, a donné lieu à de nombreuses initiatives, y compris tout récemment à la syndicalisation des agriculteurs et à l'établissement d'une « banque verte » rurale. Sa compagnie d'assurances agricoles nationale constitue un mécanisme de gestion des risques efficace.

44. **M. Laguna** (Mexique) appelle à une action concertée pour atténuer les effets de la crise alimentaire mondiale. La communauté internationale doit collaborer à la prévention des crises futures et, pour ce faire, examiner les mécanismes de distribution des fonds, stimuler la production alimentaire et éliminer la spéculation sur les marchés des produits de base, où 30 % du maïs et du blé est actuellement commercialisé par des entreprises financières.

45. Le Mexique s'est engagé récemment à allouer 1 million de dollars aux opérations du PAM dans la Corne de l'Afrique. Il convient, avec le Groupe des 77 et la Chine, qu'il faudrait créer un groupe de travail ouvert à tous chargé d'examiner les moyens d'atténuer l'instabilité des prix et la spéculation sur les marchés des produits de base, et considère qu'il est indispensable de mener à bien le Cycle de Doha pour progresser vers l'intégration du marché et ouvrir plus largement le commerce international de produits agricoles.

46. Au niveau interne, le Mexique a lancé un programme destiné à intensifier la production des cultures de base grâce à la modernisation des pratiques agricoles traditionnelles. Il se réjouit de partager les résultats de cette expérience et d'autres projets avec les gouvernements intéressés.

47. **M. Islam** (Bangladesh) déclare que la crise économique et financière et la crise alimentaire ont des effets désastreux sur les pays en développement, en particulier les PMA. Les difficultés rencontrées par ces pays sont dues essentiellement à des politiques internationales incohérentes et à un environnement dans lequel le développement est considéré du point de vue purement commercial, et les marchés développés sont protégés par des barrières commerciales.

48. Il est temps de réaliser le droit universel à l'alimentation en multipliant les efforts à tous les niveaux pour que la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture figurent à l'ordre du jour du développement international. Pour augmenter la

production alimentaire, il faut renforcer l'appui financier et les investissements, en particulier dans les PMA. Une assistance technique est également nécessaire, notamment pour faciliter l'accès aux technologies et leur transfert. Les pays développés doivent fournir des moyens technologiques et des variétés de graines à haut rendement à un prix abordable et à des conditions privilégiées. En outre, il faut améliorer l'accès des agriculteurs des pays en développement aux marchés mondiaux. Par conséquent, la délégation bangladaise appelle à conclure rapidement le Cycle de Doha et à éliminer les subventions discriminatoires.

49. La réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 1, réduire l'extrême pauvreté et la faim, est liée à celle de l'objectif n° 8, Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Ce dernier est le seul qui n'ait pas d'objectifs quantifiés. Si la communauté internationale avait réussi à quantifier les objectifs, la majorité des problèmes de développement mondiaux seraient déjà réglés.

50. **M<sup>me</sup> Chen Yingzhu** (Chine) déclare que la sécurité alimentaire est essentielle non seulement au développement et au bien-être de chaque pays, mais aussi à la sécurité et au développement mondiaux. Les pays doivent donc investir davantage dans l'agriculture, élever les niveaux scientifique et technologique des activités agricoles et promouvoir la production alimentaire afin de renforcer les capacités de production alimentaire des pays en développement.

51. Les pays développés doivent faire avancer les négociations de Doha, faire preuve de souplesse concernant les subventions agricoles et les barrières commerciales, ralentir la spéculation sur les marchés des produits de base et renforcer la réglementation des flux de capitaux internationaux et du marché des instruments financiers dérivés. Ils doivent également appliquer la Déclaration commune de L'Aquila, s'acquitter d'autres engagements d'aide au développement et honorer leurs obligations internationales. Les pays en développement doivent pour leur part renforcer la coopération Sud-Sud.

52. La Chine appuie le débat sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en tant que parties intégrantes de l'économie verte qui se tiendra à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20).

53. Enfin, la Chine accorde une grande importance à l'agriculture. À l'intérieur du pays, garantir la sécurité alimentaire a été possible en ayant recours à la production nationale et en améliorant la productivité. À l'étranger, la Chine aide les pays, en particulier ceux d'Afrique, à développer leur agriculture et leur



production alimentaire et a récemment alloué plus de 443,3 millions de yuans pour l'aide alimentaire à destination de la Corne de l'Afrique. Elle reste déterminée à s'associer à la communauté internationale pour garantir la sécurité alimentaire mondiale et encourager la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les meilleurs délais.

54. **M<sup>me</sup> Esposito Guevara** (Bolivie) appelle à prendre d'urgence des mesures pour remédier à la famine dans la Corne de l'Afrique. En vue de renforcer la production alimentaire et l'agriculture durables dans les pays en développement, les petits et moyens exploitants doivent bénéficier d'un accès équitable à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit à des conditions favorables, et les institutions financières doivent être encouragées à accorder davantage de prêts pour financer la diversification des cultures locales. Il faut que les pays développés éliminent les mesures protectionnistes ainsi que les subventions alimentaires qui ont fait des pays en développement des importateurs nets de produits alimentaires au cours des 20 dernières années. Cependant, les pays les plus pauvres doivent être autorisés à protéger l'agriculture locale afin de garantir la sécurité alimentaire. Il faut rendre les mécanismes de distribution alimentaire plus équitables en encourageant le développement des entreprises publiques de production, distribution et marketing alimentaires.

55. **M. Bay** (Singapour) déclare que Singapour appuie fermement les initiatives multilatérales telles que le plan d'action en matière de sécurité alimentaire de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la déclaration de Niigata sur la sécurité alimentaire de l'APEC. À cet égard, il attire l'attention sur le document A/65/832, contenant les vues du Groupe pour la gouvernance mondiale, qui seront exposées au sommet du G-20 la semaine prochaine.

56. Le marché alimentaire mondial est instable par nature, mais il l'est encore davantage lorsque les pays appliquent des politiques commerciales restrictives. Un système commercial multilatéral ouvert et équitable est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire à long terme; par conséquent, mener à bonne fin le Cycle de Doha aiderait sensiblement à réduire l'instabilité.

57. Singapour importe plus de 90 % de ses produits alimentaires. Pour réduire son exposition à l'instabilité des prix, elle a diversifié ses importations et encouragé les entreprises singapouriennes à envisager l'agriculture sous contrat et les coentreprises à l'étranger. Elle encourage également l'agriculture locale et appuie les recherches et le développement destinés à améliorer la productivité locale.

58. Les universités et les laboratoires de recherche singapouriens collaborent avec l'Institut international de recherche sur le riz en vue d'améliorer la production de riz et la résistance face aux maladies. En tant que plaque tournante de la recherche et du développement, Singapour tire profit des efforts déployés par le secteur privé et soutient les industries agricoles qui cherchent à appliquer la génomique à l'agriculture.

59. Pour finir, M. Bay appelle les pays, les gouvernements, les universités et le secteur privé à unir leurs efforts pour donner naissance à une nouvelle révolution verte.

60. **M. Jiménez** (Nicaragua) rappelle que la crise alimentaire est le résultat de l'ordre économique mondial et de politiques économiques qui découragent l'agriculture durable. Les politiques nicaraguayennes visent à garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires. Grâce à l'adoption du microcrédit, le Nicaragua a déjà rempli l'objectif n° 1 des objectifs du Millénaire pour le développement.

61. Grâce à des programmes de microcrédit mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes, le Nicaragua défend un concept révolutionnaire : la possibilité de se débarrasser du modèle néolibéral oligarchique en faisant participer les démunis et en renforçant l'agriculture à petite échelle. Pour garantir la sécurité alimentaire, le Gouvernement vend des denrées alimentaires au juste prix dans 90 % du pays. Loin d'instituer un État providence, le Nicaragua donne aux plus pauvres les moyens dont ils ont besoin pour cultiver des denrées alimentaires et se débrouiller seuls. Aucun des programmes n'aurait pu être mis en place sans les mécanismes de financement de l'Alianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América.

62. Les exigences des programmes eux-mêmes et les ventes sur le marché local ont donné à l'économie nationale une impulsion non négligeable. Toutefois, les efforts déployés par le Nicaragua risquent d'être compromis par les effets du changement climatique.

63. **M<sup>me</sup> Prorok** (Ukraine) déclare que son pays souhaite resserrer la coopération avec la FAO, le FIDA, le PAM et les institutions financières internationales. Elle appuie le Cadre d'action global des Nations Unies élaboré pour mettre fin à la crise alimentaire mondiale et salue les contributions du G-8 et du G-20.

64. En vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de stabiliser les prix des céréales, sa délégation propose de créer une réserve mondiale de céréales gérée par la FAO et financée par des institutions financières internationales. L'Ukraine étant l'un des plus gros

producteurs de céréales du monde, elle apporterait une contribution importante.

65. Compte tenu de l'importance du développement de l'agriculture pour le développement dans son ensemble, il est essentiel d'évoquer la question dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'améliorer l'application des décisions de la dix-septième session de la Commission du développement durable.

66. L'Ukraine est déterminée à réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement n° 1 et continuera de chercher à modérer la crise alimentaire mondiale. Elle s'est engagée récemment à fournir une assistance humanitaire aux pays de la Corne de l'Afrique.

67. **M. Singh** (Inde) déclare que la sécurité alimentaire ne dépend pas de la population totale; même quand leur population est particulièrement importante, les pays en développement consomment moins de nourriture que les pays développés.

68. En Inde, 70 % de la population vit de l'agriculture. La majorité des agriculteurs pratiquent l'aridoculture. La stratégie globale menée par le pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement de l'agriculture vise à améliorer la viabilité économique, à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, à confier des responsabilités aux petits exploitants agricoles et aux agriculteurs marginaux, à adopter des mécanismes de politique commerciale appropriés et à pratiquer des prix raisonnables.

69. L'Inde salue les mesures prises par le G-20 pour renforcer la coordination de la politique de sécurité alimentaire et appelle à une augmentation des investissements, à une utilisation accrue des technologies modernes et à un meilleur accès au crédit agricole en vue d'améliorer la productivité agricole. Les partisans de la libéralisation du commerce des produits agricoles doivent accepter des garanties adaptées afin de protéger l'agriculture, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des pays en développement.

70. L'Inde est déterminée à fournir une assistance technique aux autres pays en développement. Au récent Sommet du Forum Inde-Afrique, elle a annoncé plusieurs initiatives destinées à améliorer la sécurité alimentaire en Afrique.

71. **M. Madani** (Afghanistan) déclare que son gouvernement a fait de l'agriculture sa priorité de développement numéro un. La stratégie nationale de développement comporte des politiques visant à garantir la sécurité d'occupation des terres, à améliorer les infrastructures de transport et les installations

d'irrigation rurales et à donner accès à des variétés de cultures résistant à la sécheresse. Grâce à l'aide financière des États-Unis, le Gouvernement a déjà établi un fonds pour le crédit à l'agriculture.

72. Tous les États doivent prendre immédiatement des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture doivent recevoir toute l'attention qu'ils méritent à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se déroulera en 2012.

73. Enfin, **M. Madani** affirme qu'avec 12 millions d'Afghans victimes de la faim à la suite de la pire sécheresse depuis 2001, le Gouvernement a dû demander ce mois-ci 142 millions de dollars supplémentaires au titre des secours en cas de catastrophe. Tout en priant humblement les délégations de témoigner leur solidarité à la population afghane, il remercie la FAO, le PAM et ses autres partenaires de leur soutien sans faille.

74. **M. Souissi** (Maroc), constatant que la part de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture a chuté de 15 % à moins de 5 %, dit qu'il faut absolument investir massivement dans la production agricole mondiale. Il faut aussi : a) rediriger les investissements vers le secteur agricole; b) réglementer les marchés internationaux en vue d'améliorer la distribution des richesses; c) suivre l'évolution des stocks alimentaires mondiaux afin de prévenir la spéculation et d'améliorer la coordination de la politique agricole mondiale; d) réglementer les marchés agricoles privés; e) établir des réseaux de distribution alimentaire avec le PAM; et f) limiter les restrictions à l'exportation et donner aux pays en développement une certaine autonomie en matière de production alimentaire.

75. Reconnaissant que la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire sont étroitement liées, le Maroc a mis au point un « plan vert » visant à régler le problème de la raréfaction des ressources en eau. Il renforce aussi ses programmes nationaux de reboisement, de protection contre l'érosion des sols et de protection des bassins.

76. La crise alimentaire mondiale appelle à une coopération immédiate entre les organisations internationales compétentes et les autres groupes régionaux ou à large assise; c'est ainsi qu'un dialogue a récemment été entamé entre le G-20 et les Nations Unies. Pour une meilleure distribution des ressources alimentaires au niveau mondial, les efforts déployés par la communauté internationale doivent être reproduits au

niveau régional en coordination avec les organisations économiques africaines; il faut que les pays en développement utilisent leur capacité de stockage afin de prévenir l'instabilité des prix et la spéculation sur les produits alimentaires.

77. En Afrique, la crise alimentaire a pris des proportions dramatiques; une aide doit être fournie d'urgence non seulement en Somalie, mais aussi, dans une moindre mesure, dans les pays du Sahel. Ailleurs sur le continent, la coopération régionale telle que l'Initiative pour le bassin du Nil, menée en coordination avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), contribue à accélérer le développement de l'agriculture.

78. Le Maroc continuera de lutter contre l'insécurité alimentaire en partageant son savoir-faire et son expérience dans le domaine agricole avec les pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique.

*La séance est levée à 18 heures.*